



Commune de Montricher

AVIS AUX PROPRIETAIRES

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCn) et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité de Montricher informe les propriétaires de la future mise à l'enquête d'une zone réservée sur le territoire de la commune.

Cette mesure conservatoire vise à ne pas préteriter la future révision du plan général d'affectation (PGA) de la commune, qui sera engagée prochainement.

Dans l'intervalle, la Municipalité se réserve le droit de faire application de l'article 47, alinéa 1, de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pour refuser un projet qui serait contraire à la planification envisagée, mais non encore soumise à l'enquête. En conséquence, et depuis ce jour, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité.

La Municipalité